

pour les États-Unis que pour nos autres alliés. Cette méthode a permis de réaliser beaucoup de travaux de recherches et de mise au point dans l'industrie canadienne. De 1959 à la fin d'août 1963, quelque 130 programmes conjoints de mise au point d'une valeur d'environ 76 millions de dollars ont été lancés par l'industrie canadienne grâce à l'aide financière du gouvernement, de l'industrie et d'autres gouvernements. Sur ce total, l'appui du gouvernement provenant du poste 25 s'élève à 32 millions. Il est évident aujourd'hui que l'industrie canadienne se rend de plus en plus compte de la nécessité de lancer des travaux de recherches et de mise au point. Pour appuyer encore davantage ces travaux conjoints de mise au point, le secrétaire à la défense des États-Unis et moi-même avons signé ce mois-ci un mémoire d'entente pour favoriser la collaboration entre nos deux ministères.

Ces initiatives de mon ministère dans le domaine de la mise au point sont coordonnées avec le programme de la recherche industrielle pour la défense qui fut lancé en 1961 par le Conseil de recherche pour la défense. Ce programme représente un autre pas en avant dans nos efforts pour maintenir nos compétences scientifiques canadiennes et pour nous assurer que les résultats de la recherche pour la défense du gouvernement seront mis à la disposition de l'industrie canadienne afin qu'elle puisse participer plus efficacement à la mise au point et à la production d'équipement de défense dont ont besoin les États-Unis et nos autres alliés.

En terminant mes observations sur le partage de la production et de la mise au point, je veux souligner l'importance que le gouvernement américain et le nôtre attachent à ce programme conjoint. Le 7 juin, à la suite de mon entretien avec le secrétaire des États-Unis à la défense, j'ai fait un compte rendu à la Chambre où, entre autres choses, j'ai dit:

L'entretien, marqué au coin de la plus grande cordialité, a bien montré encore une fois que nos deux pays entendaient continuer à appuyer un programme commun de production de défense. De part et d'autre, on s'est donné l'assurance de ne pas laisser les difficultés que chacun des deux pays éprouvait à propos de sa balance des paiements nuire à la poursuite et à l'élargissement du programme...

Maintenir généralement en équilibre nos échanges de matériel semble la meilleure réponse à offrir à l'inquiétude suscitée par l'épuisement des réserves de change qu'entraîne cette fourniture.

Le Canada compte obtenir à l'avenir, comme par le passé, les articles de l'industrie de défense des États-Unis qu'il ne serait pas rentable de produire au Canada. En retour, nous espérons que l'industrie canadienne pourra continuer de répondre aux exigences de la défense des États-Unis partout où les compagnies canadiennes seront en mesure de soutenir la concurrence en ce qui concerne les prix, la qualité et les délais de livraison.

J'aimerais maintenant...

M. Fisher: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Celui-ci trouvera-t-il le temps au cours de son exposé de nous parler d'un programme comme celui du Bobcat ou de notre production d'avions? Nous parlera-t-il des difficultés à conclure des ententes avec les États-Unis en vue de répartir les dépenses aux fins de défense, de façon que les Américains importent certains de nos produits?

M. Herridge: Nous voulons entendre parler du Bobcat de Port-Arthur.

L'hon. M. Drury: Je n'avais pas l'intention, monsieur le président, d'aborder ces questions-là aux cours de mes observations générales, mais si on s'y intéresse particulièrement, j'y reviendrai plus tard bien volontiers. J'aimerais maintenant passer en revue le rôle que joue le ministère au sujet du programme de l'OTAN pour la collaboration dans le domaine des recherches, du perfectionnement et de la production, et en ce qui concerne l'exportation outre-mer de la production de défense en général.

La mise au point unilatérale de l'armement disparaît peu à peu dans la plupart des pays et cette tendance a des conséquences particulièrement graves pour le Canada. Notre planification industrielle pour la défense doit donc tenir compte de plus en plus des besoins de l'étranger en matière de défense, tout comme de nos propres besoins, et elle doit s'harmoniser avec les programmes de l'OTAN et d'autres pays alliés pour la production et la mise au point de l'armement. Aujourd'hui plus que jamais, chaque nation intensifie ses efforts en vue de la participation aux programmes de production de défense d'autres pays. Une collaboration internationale dans les domaines de la recherche, du perfectionnement et de la production de défense doit nécessairement se fonder sur des accords intergouvernementaux, dans le cadre desquels une activité de vente du secteur industriel peut obtenir des résultats positifs. Le rôle essentiel d'un gouvernement est donc ici la mise en œuvre d'accords bilatéraux ou multilatéraux, fondés sur des éléments précis de capacité technique de chaque nation, qu'on utilisera en vue de l'objectif commun.

La réorganisation actuelle du ministère a prévu la création éventuelle d'un groupe de direction, qui orienterait effectivement les exportations globales de défense du ministère vers les États-Unis, les membres de l'OTAN et d'autres pays alliés. Sans doute, la Corporation commerciale canadienne a-t-elle joué un rôle important dans ce secteur des initiatives ministérielles, mais peu à peu ses fonctions ont été transférés au ministère de la Production de défense. Il faut à tout prix